

Foyer Socio-Educatif
Collège Texeira Da Motta
fse.9741236a@ac-reunion.fr

ADHESION 2025 - 2026

Madame, Monsieur,

Le FSE est une association loi 1901 dont les adhérents sont les élèves du collège. Il permet aux élèves de bénéficier entre autres **d'animations encadrées par des adultes** du collège, notamment sous forme de club **pendant la pause méridienne**, mais aussi sur le hors temps scolaire (sorties de nuit au théâtre).

Les externes désirant participer à l'une des activités du midi peuvent manger exceptionnellement à la cantine en achetant un repas à l'intendance, ou rentrer chez eux et revenir au collège pour 12h15.

La cotisation au FSE est annuelle et son versement est une condition indispensable au bon fonctionnement des activités du FSE : elle permet l'achat de **matériel** pour les **clubs, le foyer des élèves**, pour les activités dans la cour sur la pause méridienne et le financement de **diverses actions, concours et récompenses, voyages et sorties**.

Le montant de la cotisation pour cette année est de **10 € par enfant scolarisé au collège**

La somme peut être versée par **chèque à l'ordre du « FSE du collège Texeira Da Motta »**, ou remise en espèces, sous enveloppe, **au CDI dès à présent**.

Le règlement doit, dans tous les cas, être accompagné du **bulletin ci-dessous**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les plus cordiaux.

M. TROADEC, Président du FSE



Nous versons la sommes de :

10 € pour notre enfant NOM Prénom Classe

Moyen de paiement :

Chèque Espèce

Date :

Signature :